

# COMPTE RENDU

## REUNION du COMITE DE RIVIERES des Ussees

18 janvier 2022, La Balme de Sillingy

---

### Sommaire

Lieu, date et organisateur .....	2
Objectifs du Comité de Rivières 2021 .....	2
Rappel de l'ordre du jour de la réunion.....	2
Participants.....	3
Résultats des tables rondes.....	3
Liste des participants .....	9
Liste des acronymes .....	11

## Lieu, date et organisateur

- Mardi 18 janvier 2022 de 14h00 à 17h30
- Espace 2000 – 6 rue Colle Umberto – 74 330 LA BALME DE SILLINGY
- Organisé par le Syndicat de Rivières les Ussets, sous la présidence de M. Jean-Yves Mâchard, Président du Comité de Rivières et du Syr'Ussets

## Objectifs du Comité de Rivières 2021

- Exposer une rétrospective de l'année 2021 écoulée
- Proposer des orientations pour l'année 2022 à venir
- Tirer collectivement des enseignements
- Garantir la gestion concertée de l'eau et le respect des orientations du SDAGE RMC
- Recueillir les attentes du territoire

## Rappel de l'ordre du jour de la réunion

14h00 – 14h10 : **Mots d'accueil**

14h00–14h25 : **Présentation du Syndicat**

L'équipe politique et le personnel

Les éléments financiers et budgétaires de l'année 2021

14h25–15h40 : **Tables rondes des actions de l'année 2021**

- **Plan de gestion de la ressource en eau** : avec la participation de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie
- **Elaboration du Contrat de Milieux** : avec la participation de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- **Gestion des zones humides** : avec la participation du Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie

15h40–16h00 : **Pause**

16h00–16h50 : **Reprise des tables rondes**

- **La maîtrise foncière en bord de rivière** : avec la participation de Teractem
- **L'amélioration de la qualité des eaux** : avec la participation de la Communauté de Communes Fier et Ussets et la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Savoie

16h50–17h20 : **Perspectives pour 2022**

17h20 : **Clôture**

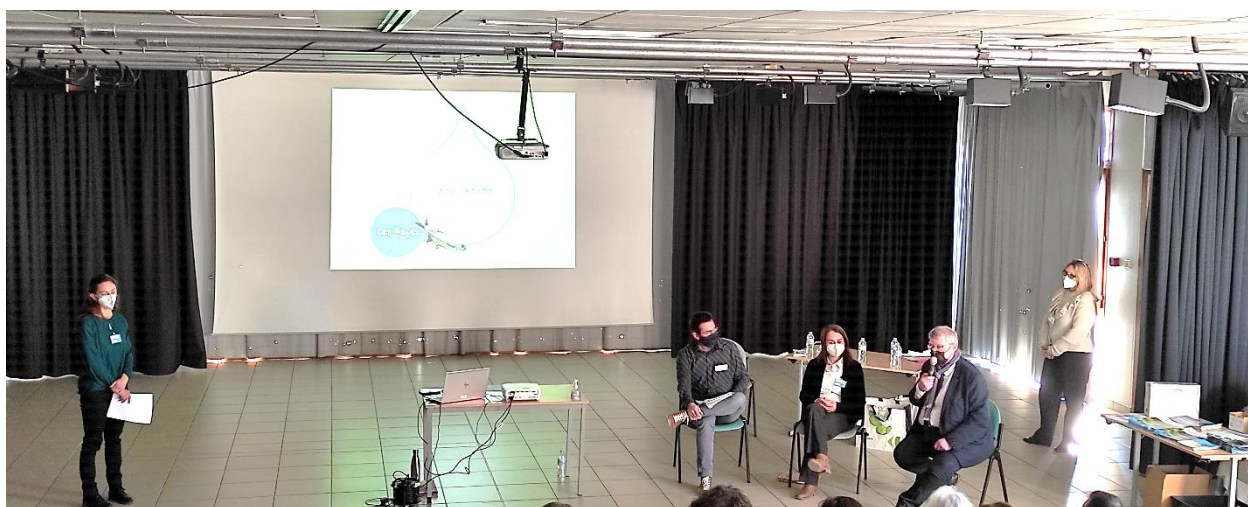
## Participants

- 46 personnes se sont rendues au Comité de Rivières
- Environ 20 collectivités ont été représentées (soit par des élus, soit par des agents)
- 7 associations ont été représentées

## Résultats des tables rondes



**Table ronde Plan de gestion de la ressource en eau**, avec la participation de :  
*Bertrand Soldano, de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie*  
*Pauline Chevassu Castrillon, technicienne en charge du PGRE et de la qualité des eaux, au Syr'Usses*  
*Jean-Yves Mâchard, Président du Syr'Usses*



*Syr'Usses : Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau prend enfin son envol en 2021, quels ont été les facteurs de réussite et les freins à sa montée en puissance ?*

*B. Soldano :*

- La force de ce PGRE est d'avoir des objectifs clairs, fixé par l'arrêté préfectoral de zone de répartition des eaux.
- Le territoire connaît les volumes disponibles pour les populations, fixés dans cet arrêté préfectoral. La communication est l'outil principal de la réussite du PGRE. Durant l'année, des efforts ont été faits pour sensibiliser le grand public et les élus.
- Les freins à la bonne réussite d'un PGRE peuvent être l'augmentation de la population même si les volumes prélevés sont stables : cela veut dire que des économies sont faites depuis les dernières années.
- Il y a de nombreux acteurs sur la gestion de l'eau potable, il est nécessaire de bien communiquer et de se coordonner.
- Certains prélèvements agricoles ne sont pas encore bien connus

*Syr'Usses : Pour 2022, quelles seront les priorités par rapport à ce vaste chantier du partage de l'eau ?*

*B. Soldano :*

- Les priorités sont dans le renforcement des connaissances des réseaux, la réduction des fuites et la poursuite pour le territoire des schémas d'Alimentation en Eau Potable.
- Continuer les échanges entre collectivités pour bien répartir les volumes et fixer les autorisations de prélèvement d'eau potable.

- Maintenir la communication auprès des citoyens et des élus pour une adhésion à la démarche et continuer les efforts d'économies d'eau

*L. Méry : connaît-on le seuil maximum à ne pas dépasser en totalisant bien la population humaine et les populations animales notamment d'élevage ?*

B. Soldano :

- Le territoire connaît les volumes prélevables, c'est un état des lieux. Avec les remontées de données annuelles des gestionnaires, on voit que la consommation d'eau des habitants est à la baisse, mais on ne sait pas si cette tendance va se poursuivre ou stagner. Et pour le bétail, on ne connaît pas tous les prélèvements d'eau. Si on veut affiner ce point, il faudrait envisager de travailler au niveau communal.

- Le PGRE est un projet politique qui dispose d'indicateurs pour le territoire. Cela permet de ne pas avoir de trop forte d'intervention régaliennne de l'Etat.

J-Y. Mâchard :

- Certains élus ont pris conscience de la limite de la ressource et ont freiné les constructions nouvelles dans leurs documents d'urbanisme.



**Table ronde Elaboration du Contrat de Milieux, avec la participation de :**

Florence Evra, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Fanny Seyve, Chargée de projets au Syr'Usses

Jean-Yves Mâchard, Président du Syr'Usses



*Syr'Usses : L'année a été placée sous le signe de la participation, des rencontres, pensez-vous que les enjeux et les attentes du territoire ont été bien pris en compte ?*

J-Y. Mâchard :

- Le Syndicat a essayé de faire le maximum en 2021 pour retrouver une confiance mutuelle et partagée avec les parties prenantes, cela a été visible lors de nos événements où elles ont répondu présent, comme pour cette réunion de Comité de Rivières.

F. Seyve :

- Le Syndicat est reparti des fondamentaux, par de l'information sur les grands enjeux, les grands axes d'actions, avant de rentrer dans des sujets plus techniques. Cela a permis pour les élus du Syr'Usses notamment, de disposer d'un tableau complet de nos activités, et pour le personnel, de se rendre compte des niveaux de connaissance.

- En parallèle des événements comme les ateliers pour les élus ou le Forum des Usses, il y a eu de nombreuses réunions de comité de pilotage sur tous les sujets du syndicat, pour bien dresser les bilans issus du précédent Contrat de Rivières et pour cibler les priorités pour les 3 prochaines années.

- On peut dire que le futur Contrat de Milieux aura des actions qui sont issues du Contrat de Rivières précédent, qui perdurent car récurrentes ou parce qu'on doit les terminer (cela est fortement



valable pour les actions ciblées sur les milieux aquatiques). Mais aussi, il aura des nouvelles actions issues des ateliers, notamment pour la communication-sensibilisation.

*Syr'Usses: Pour 2022, comment s'assurer que ce futur Contrat de Milieu sera tenable financièrement et techniquement, tout en prenant en compte les attentes actuelles du bassin versant ?*

F. Evra :

- La première table ronde évoque le déficit quantitatif sur le bassin versant. Il est alors primordial que les actions du PGRE soient incluses dans ce futur Contrat de Milieu. **Cela doit se traduire par des actions concrètes, mures, calibrées et qui résultent des 14 diagnostics des réseaux d'eau potables. Il faudra donc prévoir des travaux pour l'économie de l'eau qui pourront être engagés avant le 31 décembre 2024. L'Agence de l'eau soutiendra les maîtres d'ouvrage qui doivent rapidement se manifester auprès du Syr'Usses pour faire figurer leur programmation de travaux dans le Contrat de Milieu.**
- Une des actions phares du PGRE est la substitution de la source de la Douai. Il faudra s'assurer de la bonne finalisation de ce projet.
- Le futur Contrat de Milieu doit démontrer que le territoire renforce ses engagements, ses actions et ses démarches autour de la ressource en eau et que ces derniers auront pour objectif un retour à l'équilibre quantitatif. Cela est la réponse aux préconisations du prochain SDAGE 2022-2027, pour les quatre masses d'eau principales du bassin versant : les Usses amont, les Usses aval, les Petites Usses et le Fornant.
- Le futur Contrat de Milieu doit prévoir des réponses aux pressions identifiées dans le SDAGE en matière de qualité et de lutte contre les pollutions.
- Pour la préservation et la gestion des milieux aquatiques, le SDAGE 2022-2027 identifie de poursuivre les travaux d'aménagement pour la continuité écologique notamment sur les Petites Usses et le Fornant ainsi que les travaux d'ampleur de la Plaine de Bonlieu en vue de la restauration des fonctionnalités du cours d'eau et de son équilibre sédimentaire.

*C. Banliard : les travaux pour la substitution de la Douai seront terminés courant mars – avril.*

*B. Gaud : il y a des urgences à agir, surtout sur le PGRE, car il y a les effets du changement climatique et l'augmentation de la population. Il félicite que des actions soient entreprises mais il rappelle qu'il faudrait prioriser si tout ne peut pas être fait.*



**Table ronde Gestion des zones humides, avec la participation de :**

Chloé Chabert, CEN 74 - ASTERS

Fanny Seyve, Chargée de projets au Syr'Usses

Jacqueline Ceccon, vice-présidente du Syr'Usses en charge des zones humides



*Syr'Usses : Le Syndicat est doté d'un plan de gestion stratégique pour préserver et restaurer les zones humides prioritaires, ce dernier a été validé en juillet avec des orientations spécifiques, quels seront selon vous les facteurs de réussite ?*

C. Chabert :

- L'animation partenariale est un point clé à débiter dès le commencement d'un projet de restauration. Elle permet de rencontrer les parties prenantes et de connaître les marges de manœuvre, par exemple avec les exploitants agricoles en place et les propriétaires.
- La connaissance des localisations des zones humides est aussi importante pour les préserver de tous aménagements ou projet qui pourraient les détruire. Sur le bassin versant, l'inventaire départemental des zones humides est plutôt bien à jour et porté à connaissance des porteurs de projets ou des collectivités via leur document d'urbanisme. Le Syr'Usses est en appui et accompagne les collectivités qui le demandent.
- L'animation foncière est une étape clé car la plupart des projets de restauration de zones humides se font aujourd'hui sur des terrains privés. Il faut l'accord des propriétaires via une convention d'usage, le plus souvent. Certains projets peuvent ne pas voir le jour s'il y a un refus des propriétaires. L'animation foncière demande du temps, de la pédagogie, de la patience.

F. Seyve :

- Un autre facteur de réussite réside aussi dans le fait qu'aujourd'hui avec la GEMAPI, il y a un seul interlocuteur identifié à savoir le Syr'Usses. Il aura la charge des zones humides avec un enjeu fort lié à l'eau (en réponse au PGRE. Pour toutes les zones humides du territoire, de la plus grande à la plus petite, le Syr'Usses peut accompagner tout porteur de projet et avoir un « droit de regard » en conseillant.
- Un autre facteur de réussite enfin, viendra du fait de trouver des solutions lorsqu'il faudra entretenir les zones humides, après leur restauration. L'entretien n'est pratiquement plus subventionné et les zones de fauchage ou de broyage sont parfois peu adaptées pour les exploitants agricoles (pas intéressant économiquement) ou les entreprises (faibles surfaces pour déployer des chantiers avec des équipes).

*P. Guette : y'a-t-il une taille minimale de zone humide, si on veut restaurer une zone humide ?*

C. Chabert :

- Il n'y a pas de taille minimum, mais si la zone est trop petite, la restauration puis la gestion peuvent devenir compliquées. Dans l'inventaire départemental, si une zone est très petite, moins de 1000m<sup>2</sup>, alors elle peut être désignée en tant que « zone humide ponctuelle ».

J. Ceccon :

- Remarquons aussi que lorsque les zones humides sont très petites, c'est plus facile de les « boucher »

*L. Méry : Rappelons aussi que des zones humides peuvent disparaître par méconnaissance de la part des propriétaires. Est-ce que le Syr'Usses pourrait envoyer des courriers aux propriétaires pour les informer qu'ils ont sur leur terrain une zone humide ?*

C. Chabert :

- Cela a été fait en 2017 -2018, et cela peut vite devenir fastidieux et très chronophage. Il faut cibler des zones humides ou des propriétaires.

F. Seyve :

- En revanche, le Syndicat peut se rapprocher de syndicat de propriétaires fonciers ou des notaires. Pour les notaires, il est apparu que parfois, la présence de milieux aquatiques n'était pas communiquée aux acquéreurs. Les notaires peuvent être sensibilisés à ces questions, le Syndicat aimerait se rapprocher d'eux pour connaître leurs besoins.
- Pour un relai au local, le rapprochement auprès des maires est aussi une solution.

*J-P Liaudon : Il rappelle que la SAFER est en lien avec les notaires lors de procédures de préemption et que normalement ces informations sont connues. Il évoque qu'il ne faut pas faire doublon entre les deux structures.*

*D. Assadet : Il souligne bien que des zones humides sont encore détruites en France et que pour cela une réglementation existe pour les protéger. La séquence Eviter, Réduire et Compenser doit être*

*une prérogative avant tout projet sur une zone humide. Lorsqu'une zone humide est détruite, il faut la compenser à 200% en référence au SDAGE. Également, il expose que de nombreux guides sont disponibles pour désimpermeabiliser les sols.*

J. Ceccon :

– On constate que de plus en plus, dans les PLU, la surface des espaces verts est augmentée dans les projets immobiliers. Mais pour les particuliers, comme les propriétaires, de la sensibilisation est à faire également, soit par courrier, soit par d'autres moyens.

*F. Evra : La désimpermeabilisation des sols peut être soutenue par l'Agence de l'eau, avec des taux d'aides intéressants. Cela se traduit par exemple par l'appel à projet pour la désimpermeabilisation des cours d'écoles ou des aides sur des projets pour augmenter l'infiltration de l'eau*

*C. Banliard : il rappelle que dans leur projet, les promoteurs doivent respecter une surface d'espaces verts pour l'infiltration à la parcelle, le plus souvent autour du bâtiment nouvellement créé. Or, certains projets immobiliers comportent des garages en sous-sol. L'infiltration n'est pas possible et les eaux pluviales sont toutes collectées autour du bâtiment et évacuée.*

*D. Assadet : Il répond que le PLU doit déterminer le critère de « pleine terre » qui sont des espaces de pleine terre, libres non bâtis ni en surface ni en sous-sol permettant la libre infiltration des eaux pluviales. Il précise que c'est sur 80 cm de profondeur.*



**Table ronde Maîtrise foncière en bord de rivière, avec la participation de :**

Gilles Tournay, TERACTEM

Julie Aubert-Moulin, technicienne de rivières au Syr'Usses

Jean-Yves Mâchard, Président du Syr'Usses



*Syr'Usses : La maîtrise foncière est un préalable à toute action, et l'année 2021 a été riche : des conventionnements, une procédure de DUP, des éventuels contrats ORE. Quels retours critiques et constructifs pouvez-vous nous faire ?*

G. Tournay :

– Avant de se lancer dans la maîtrise foncière, le Syndicat avait réalisé un diagnostic foncier le long des Usses pour connaître les typologies de parcelles, le nombre de propriétaires, de parcelles, etc. Cela permet de cibler ensuite la bonne stratégie pour acquérir.

– La multiplication des outils est indispensable pour s'adapter à chaque contexte individuel, tout en ne perdant pas le sens des projets. Dans le cas du syndicat, c'est de préserver les milieux aquatiques, restaurer leurs fonctionnalités, maintenir un paysage et un cadre de vie de qualité.

– Pour les achats, à l'aval des Usses, de Mons à Bassy, une maîtrise foncière proactive a été lancée.

– Pour la DUP, c'est plus complexe car cela demande du temps, de la patience, et beaucoup de pédagogie auprès des propriétaires. L'appui des municipalités concernées est primordial.



- Pour les contrats ORE, il s'agit d'un outil récent que le territoire développe pour des propriétés concernées par le projet de restauration de la Plaine de Bonlieu. Le contrat permet une protection des éléments naturels et paysagers attachée au bien, c'est-à-dire où les obligations perdurent même en cas de changement de propriétaire. Cet outil peut être perçu comme un entre deux, mais le syndicat n'a pas la pleine propriété.

J. Aubert-Moulin :

- Le syndicat a décidé d'acheter pour pouvoir engager des travaux lourds qui sont à sa charge, dans le cadre de la GEMAPI. Cela permet une plus grande liberté et d'assurer un entretien et un suivi pérenne post-travaux.

- D'autres outils, qui ne relèvent pas de la maîtrise foncière, sont aussi développés sur le territoire, comme les conventions d'usage qui sont plus déployées et proposées aux propriétaires de zones humides.

*J-P. Liaudon : Il rappelle que la SAFER peut effectuer de la veille foncière, que c'est un bon outil avant de se lancer dans de l'acquisition.*

J. Aubert-Moulin :

- Le Syndicat n'a pas encore formalisé d'avoir recours à de la veille foncière, mais que s'il fallait le faire, cela se ferait avec les structures existantes et complémentaires comme la SAFER ou les mairies.

*Un participant de la salle demande si des liens sont faits entre le projet de la Plaine de Bonlieu et la future piste cyclable au même endroit ?*

J-Y. Mâchard :

- Il répond que le long de la piste cyclable, des points d'intérêt de type panneaux pédagogiques pour montrer la rivière sont envisagés, sans forcément offrir un accès direct à la rivière.



**Table ronde Améliorer la qualité des eaux**, avec la participation de :

Laure Brichet, Service technique de la Communauté de Communes Fier et Usses

Pauline Chevassu-Castrillon, technicienne en charge du PGRE et de la qualité des eaux, au Syr'Usses



*Syr'Usses : Le territoire se dote d'un dispositif pour le suivi de la qualité des eaux, quels seraient les facteurs de réussite ?*

L. Brichet :

- Un réseau de mesures est un dispositif déterminant dans la politique de préservation des milieux. Il est crucial de bien connaître l'état de l'environnement, l'état actuel qui renseigne sur : le bon état écologique, le bon état physico-chimique, le bon état hydromorphologique. Le dispositif du syndicat permettra de recouper avec les stations de mesures déjà existantes pour enrichir la connaissance.

- Une implantation pertinente des stations est un gage de réussite (tête de bassin versant, aval d'affluent, etc.).

- Mais aussi des paramètres de suivi qualitatif et quantitatif adaptés et complémentaires aux stations en place.

- Mais aussi, une recherche de corrélation avec certains facteurs (débit rivière, pluviométrie, niveau nappes, etc.) pour une vraie plus-value de ce dispositif.

- Un besoin de reporting et de communication pour enrichir la base de données, développer une appropriation par tous les acteurs et en faire un vrai outil d'aide à la décision : alerte en période de basses eaux, suivi dans le temps, renforcement de certaines prescriptions, sensibilisation du grand public.



*Syr'Usses : Et quels seraient les écueils à éviter pour qu'il fonctionne dans la durée et soit pleinement au service du territoire ?*

L Bricchet :

- Il serait important d'éviter les écueils suivants : des moyens financiers et humains insuffisants, l'absence de communication forte, un manque peut-être d'appropriation ou de considération par les parties-prenantes qui aboutirait à des orientations en matière d'aménagement compromettant pour les milieux aquatiques

*L. Duparc : Il rappelle que les agriculteurs et les industriels sont déjà très impliqués et que des efforts pour améliorer la qualité de l'eau ont été faits. La communication peut se renforcer auprès des particuliers qui pour certains, effectuent encore de mauvais gestes, comme déverser des produits polluants directement dans les eaux pluviales.*

*P. Rannard : les stations d'épuration actuelles sont performantes mais pas suffisamment sur les phosphores. Les collectivités ne pourront plus ou pas améliorer les stations d'épuration existantes, et il faudra se tourner vers l'amélioration des assainissements individuels qui ne sont pas aux normes. C'est la solution et pour cela il faudra aider les collectivités.*

P. Chevassu Castrillon :

- Le Syndicat transmettra les données nécessaires issues de son observatoire qualité. Et il aimerait que figure dans le futur Contrat de Milieux une action qui vise à trouver des pistes ou technologies d'améliorations de traitement des phosphores.



## Perspectives 2022

*F. Evra : elle encourage vivement les maitres d'ouvrage concernés à s'impliquer dans le futur Contrat de Milieux des Usses et à prendre des délibérations d'ici juin, concomitamment à la signature du futur Contrat.*

*B. Gaud : il demande une précision sur les observatoires de la qualité notamment à savoir si les résultats seront bien pris en compte au fur et à mesure des évolutions ?*

*P. Chevassu-Castrillon : elle confirme que le Syr'Usses prendra en compte le suivi qualité, au fur et à mesure des années et des évolutions sur les milieux.*

## Liste des participants

MUGNIER Séverine, Maire de la Balme de Sillingy

COULON Dimitri, Délégué Territorial Haut-Rhône, Compagnie Nationale du Rhône

LAMBERT Gérard, Conseiller Départemental

NIESSEN Célia, Conseillère Départementale Suppléante de Mme Duby-Muller

SGRAZZUTTI Catherine, Elue d'Allonzier la Caille

BATON MARECHAL Pierrette, Adjointe à Contamine Sarzin

GUETTE Pascal, représentant du Syr'Usses

POZZO Florence, Maire de Menthonnex sous Clermont

LAFOND Rémi, élu à Jonzier-Epagny, délégué à la Communauté de Communes du Genevois et représentant au Syr'Usses

GAUD Bernard, Représentant de France Nature Environnement 74

EVRA Florence, Agence de l'eau

RICHARD Philippe, Agence de l'eau

BANLIARD Cédric, Service technique, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

VIDAL Jean-Louis, représentant des citoyens au groupe Pilote Plan de Gestion de la Ressource en eau

SCHULER Marie-Laurence, représentante des citoyens au groupe Pilote Plan de Gestion de la Ressource en eau

FRANCILLARD PIERRE, TERACTION

TOURNAY Gilles, TERACTEM

CHABERT Chloé, CEN 74- ASTERS  
SOLDANO Bertrand, service eau, Direction Départementale des Territoires  
DUPARC Laurent, AAPPMA Société de pêche des Usse  
REMILLON Régine, Maire d'Arbusigny  
BOCQUET Christian, Adjoint au Maire de Choisy  
ASSADET Damien, chef de service Eau et Environnement, Direction Départementale des Territoires  
RUIN Fabienne, Animatrice territoriale, Chambre d'Agriculture  
NOYES Thibault, chargé de médiation et d'études, Fédération des chasseurs de Haute-Savoie  
GUIDON Nathan, stagiaire, Fédération des chasseurs de Haute-Savoie  
RIESEN Jérôme, Office National des Forêts  
LIAUDON Jean-Pierre, Commune de Frangy et Représentant de la SAFER  
BORNENS Benoît, Chambre d'Agriculture et Président de l'association AURA  
MERY Luc, chargé d'études Apollon 74  
CHAVAGNEUX Jules, stagiaire Apollon 74  
NEYROUD Laurent, premier adjoint, commune de Mésigny  
ROSEREAU, Président CETA  
BOUEDEC Hervé, élu à Clarafond-Arcine et Président du Copil Natura 2000 les Usse  
BIANCHI Brigitte, Vice-Présidente CPIE Bugey Genevois  
CHAUMONTET Henri, Maire de Groisy et représentant au Syr'Usse  
RANNARD Paul, Maire de Chêne en Semine et Président de la Communauté de Communes Usse et Rhône  
MONTANT Odile, élue à Vovray en Bornes, représentante du CTENS Plateau des Bornes et déléguée au Syr'Usse  
BRICHET Laure, Service technique de la Communauté de Communes Fier et Usse  
CECCON Jacqueline, élue à Choisy, déléguée au Syr'Usse  
MACHARD Jean-Yves, Président du Comité de Bassin et Président du Syr'Usse  
SEYVE Fanny, chargée de projet – intérim sur les fonctions de direction au Syr'Usse  
MUDRY Jacqueline, gestionnaire comptable au Syr'Usse  
ISSARTEL Arthur, animateur territorial CTENS Plateau des Bornes au Syr'Usse  
AUBERT-MOULIN Julie, technicienne de rivières au Syr'Usse  
CHEVASSU CASTRILLON Pauline, technicienne en charge du PGRE et de la qualité des eaux, au Syr'Usse

Excusé(es) :

PONCET Rémi, Maire de Bassy  
CHATAGNAT André-Gilles, Maire de Chaumont  
FERAL Aurore, Agence Régionale de Santé  
PELLARIN Brigitte, Chambre des Commerces et de l'Industrie  
GAL Pierre, Maire du Sappey  
MICHEL Christiane, Elue de Choisy  
SEVE François, Maire d'Usinens  
VERBRUGGHE Solenne, Grand Annecy  
COURLET Jérémie, Maire de Minzier  
GENOUX Caroline, Communauté de Communes du Genevois  
REVILLON Bernard, maire de Frangy  
SOUREILLAT Aude, Conservatoire des Espaces Naturels 74  
CLAVILIER Patrice, Elu de Cruseilles  
GEORGES Emmanuel, Maire de Chilly  
AMOUREUX Antoine, Chargé de missions, Compagnie Nationale du Rhône  
GOURDY Guillaume, chargé d'études Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Haute-Savoie  
BOUCLIER Stéphane, Adjoint délégué à l'environnement, Fillières  
SOUREILLAT Aude, CEN 74 – ASTERS

PELLEGRINI Isabelle, Chambre d'agriculture  
CHARLES Lucie, chargée de projets au Syr'Usses

JOURNOUD Régine, Assistante de gestion et GHR au Syr'Usses  
DUSONCHET Sylvia, élue à Arbusigny, déléguée au Syr'Usses  
PRIMAULT Patrice, Maire de Cercier, délégué au Syr'Usses

### Liste des acronymes

SDAGE RMC : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse  
PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau  
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
DUP : Déclaration d'Utilité Publique  
ORE : Obligations Réelles Environnementales